

## Préservation de la fertilité

Coordination des demandes :

**Secrétariat du laboratoire de biologie de la reproduction**

Maternité Régionale Universitaire de Nancy

**Tél 03 83 34 43 09 Fax 03 83 34 44 09**

La Maternité Régionale Universitaire de Nancy est un établissement autorisé par l'Agence Régionale de Santé à pratiquer les actes de conservation à visée autologue de gamètes et de tissus germinaux. Cette activité s'adresse à des patient(e)s exposé(e)s à un risque d'altération de la fertilité, notamment dans le cadre d'un traitement anti-néoplasique.

Différentes options peuvent être discutées en fonction de l'âge, du sexe, du type de traitement prévu, de son indication, ainsi que du degré d'urgence à débiter le traitement potentiellement stérilisant.

### Sur le plan masculin

#### Patients adultes ou mineurs pubères

- Congélation de sperme après recueil par masturbation au laboratoire de biologie de la reproduction de la Maternité.
- Congélation de sperme obtenu par vibromassage ou électrostimulation au laboratoire de biologie de la reproduction de la Maternité.
- Congélation de spermatozoïdes obtenus à partir d'une biopsie testiculaire réalisée au service d'urologie du CHU.

#### Réutilisations possibles :

- Insémination artificielle
- FIV ICSI

#### Patients mineurs prépubères

- Congélation de pulpe testiculaire dans le cadre d'un protocole de recherche (protocole « PROSPERMA »), limité aux patients âgés de 2 à 16 ans, avec indication cancéreuse, déjà traités antérieurement et candidats soit à une allogreffe de cellules souches hématopoïétiques (CSH), soit à une intensification avec autogreffe de CSH.

### Sur le plan féminin

#### Patientes adultes uniquement

- Fécondation in vitro avec congélation embryonnaire, si vie commune de deux ans et en absence de contre-indication à une stimulation hormonale et un report du début du traitement prévu de 2 à 4 semaines.

#### Réutilisations possibles :

- Transfert d'embryons cryoconservés (TEC)

#### Patientes adultes et mineures postpubères (éventuellement)

- Congélation d'ovocytes matures, par congélation lente ou par vitrification (lorsqu'elle sera autorisée dans ce contexte) en absence de contre-indication à une stimulation hormonale et un report du début du traitement prévu de 2 à 4 semaines.
- Congélation d'ovocytes prélevés au stade immature (en phase folliculaire ou en phase lutéale du cycle) et maturés in vitro (technique non encore réalisée à la Maternité – centre le plus proche : hôpital Antoine Béclère, Clamart).

#### Réutilisations possibles :

- FIV-ICSI, suivie de TEC

#### Patientes adultes et mineures

- Congélation de fragments de cortex ovarien après ovariectomie unilatérale ou larges biopsies, sous coelioscopie ou mini-laparotomie.

#### Réutilisations possibles :

- Autogreffe ortho- ou hétérotopique en vue d'une conception naturelle ou d'une FIV